Fiche d'information : B_2023_7_Pontoise_amont

Lot : B UHC : n° 7 – Oise

Présentation de l'opération de dragage

Localisation et unité d'intervention:

Voies d'eau	Zone de sédimentation	Type voie d'eau	Bief	PK début	PK fin	Communes
Oise	Pontoise, amont écluses	Rivière	Pontoise	13,475	13,750	Saint-Ouen-l'Aumône, Éragny

Date et durée des travaux :

Les dragages auront lieu entre le 04 et le 10 octobre 2023.

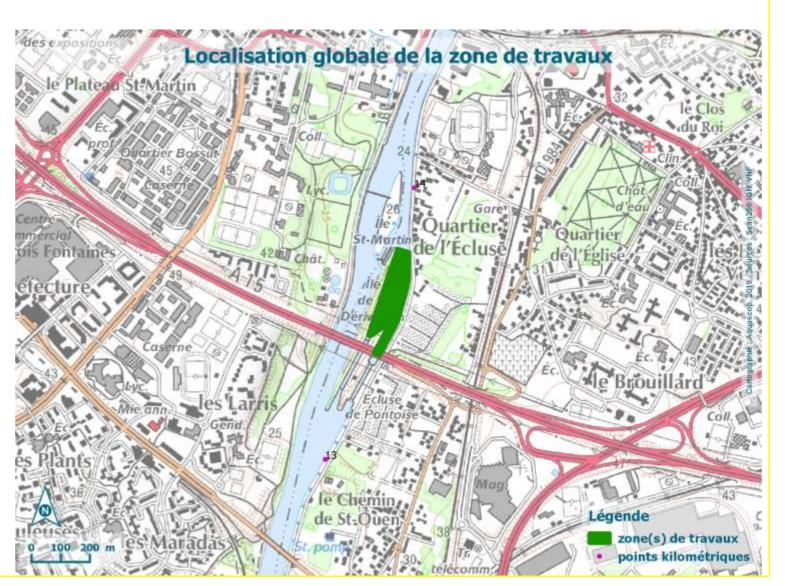
Techniques employées pour le dragage :

Les dragages seront réalisés à la pelle mécanique.

Volume à draguer (en m³) et qualité des sédiments (m³) :

Volume (m³)	N° d'analyse	Seuil S1 dépassé (oui/non)	Propriétés HP4 ; HP5 ; HP 6 ; HP 7 ; HP 8 ; HP 10 ; HP11 et HP13	Test HP 14 : écotoxique (oui/non)	Type de sédiments (inertes, non inertes non dangereux, dangereux)
1 147	2023-ROI-PK 13.600	Oui	Non dangereux	Non	Non inertes non dangereux

Prélèvements réalisés le 25/04/2023.



Fiche d'information :

B_2023_7_Pontoise_amont

<u>Localisation exacte des travaux – cartographie</u>



Programme de dragage 2023

Lot : B UHC : n° 7 – Oise

Fiche d'information :

B_2023_7_Pontoise_amont

Enjeux de qualité d'eau					
vpe de voie(s) d'eau :			Risques identifiés :		
- Rivière :	Grand gabarit	X			
	 Petit gabarit 		- Présence d'un ou plusieurs Plan de Prévention Risque Inondation : X		
- Canal :	Grand gabarit		95PREF19960019 - PPRI Vallée de l'Oise - Approuvé le 05/07/2007		
	Petit gabarit		- Présence d'un Plan de Prévention Risque Technologique :		
	 Annexe : rigole, fossé 		- Présence d'un Plan de Prévention Risque Mouvement de Terrain :		
- Milieu :	。 Urbain : habitat	X	r reserve à un rian de rievention rasque Mouvement de renain.		
	∘ Rural				
	 Industriel 				
	 Portuaire 				

Qualité d'eau d'après la DCE :

Masse(s) d'eau concernée(s)	Nom	Туре	État chimique (objectif)	État écologique (objectif)	État chimique (actuel)	État écologique (actuel)
FRHR228A	L'Oise du confluent de l'Esches (exclu) au confluent de la Seine (exclu)	Eaux superficielles Naturelle	Bon état en 2015	Bon état en 2015	mauvais	moyen

Périmètres de protection des captages :

	Localisation à moins de 100 m de la zone à draguer	Captage concerné	Type (souterrain / superficiel)	Référence arrêté
Périmètre de protection immédiate	non			
Périmètre de protection rapprochée	non			
Périmètre de protection éloignée	non			

Fiche d'information : B_2023_7_Pontoise_amont

Lot : B UHC : n° 7 – Oise

Enjeux écologiques 1/2

Données sur les peuplements piscicoles :

Une station de pêche est située sur l'Oise (03138800 - L'Oise à Mériel 1), environ 10 km en amont ; les dernières données disponibles sur le site http://www.naiades.eaufrance.fr/ datent de 2016. Les espèces principales sont l'anguille, le gardon et la perche commune. Les espèces secondaires sont l'ablette, le chevesne et la grémille.

Type de berges :

Dans ce secteur, il s'agit de berges en palplanches.

Présence de frayères connues par la bibliographie – PK concerné – espèces identifiées :

L'arrêté relatif aux frayères du département du Val d'Oise (signé le 24/01/2013) indique la présence de frayères dans l'Oise pour les espèces de la liste 1 (chabot, lamproie de planer, truite fario, vandoise) et de la liste 2 (brochet) de Asnière-sur-Oise à Jouy-le-Moutier.

Il est difficile de statuer sur la présence de frayères fonctionnelles pour les espèces de la liste 1, dont la fraie nécessite des eaux vives et des substrats minéraux peu colmatés (chabot, vandoise) ou la présence de bivalve (bouvière). La nature des berges est potentiellement favorable à la fraie du brochet.

Zonages d'inventaires et réglementaires concernés :

Zone de sédimentation	Thème	Type	Localisation à moins de 100m	Nom
		ZPS (Zone de protection spéciale)	Non	
		ZNIEFF 2 (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type II)	Non	
		ZNIEFF 1 (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique de type I)	Non	
		ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux)	Non	
		SIC (Site d'intérêt communautaire)	Non	
		APB (Arrêtés de protection de biotope)	Non	
	Écologie	Ramsar (zone humide d'importance internationale)	Non	
Pontoise, amont écluses		RNCFS (Réserve nationale de chasse et de faune sauvage)	Non	
		CEN (conservatoire d'espaces naturels)	Non	
		CDL (Conservatoire du Littoral)	Non	
		PN (Parc national)	Non	
		PNR (Parc naturel régional)	Non	
		RNN (réserve naturelle nationale)	Non	
		RNR (réserve naturelle régionale)	Non	
		RB (réserve de biosphère)	Non	
	Datrimaina aultural	Site inscrit	Oui	Île de la Dérivation/Île(s du Pothuis et) de Saint-Martin
	Patrimoine culturel	Site classé	Non	

Fiche d'information : B_2023_7_Pontoise_amont

Lot : B UHC : n° 7 – Oise

Enjeux écologiques 2/2

Espèces protégées :

Anguille et chabot (espèces non protégées mais figurant sur les listes rouges française et mondiale, en danger critique d'extinction), brochet et vandoise ont été recensés à la station de Mériel.

Synthèse des enjeux écologique et définition du degré de sensibilité environnementale :

⇒ Le site de dragage a une forte sensibilité environnementale en cas de présence, au droit et jusqu'à 100 m en aval du site, d'un ou plusieurs des éléments suivants :

Zone concernée	Présence de frayère (oui/non)	Présence d'une espèce faisant l'objet d'une protection réglementaire (oui/non)	Zonage d'intérêt écologique réglementaire (oui/non)	Périmètre de protection immédiat ou rapproché d'un captage AEP (oui/non)
Pontoise, amont écluses	oui	oui	non	non

Sensibilité environnementale :

Le site présente une forte sensibilité environnementale du fait de la présence d'espèces de poissons protégées et/ou menacées, ainsi que de la présence de leur zone de reproduction (frayères).

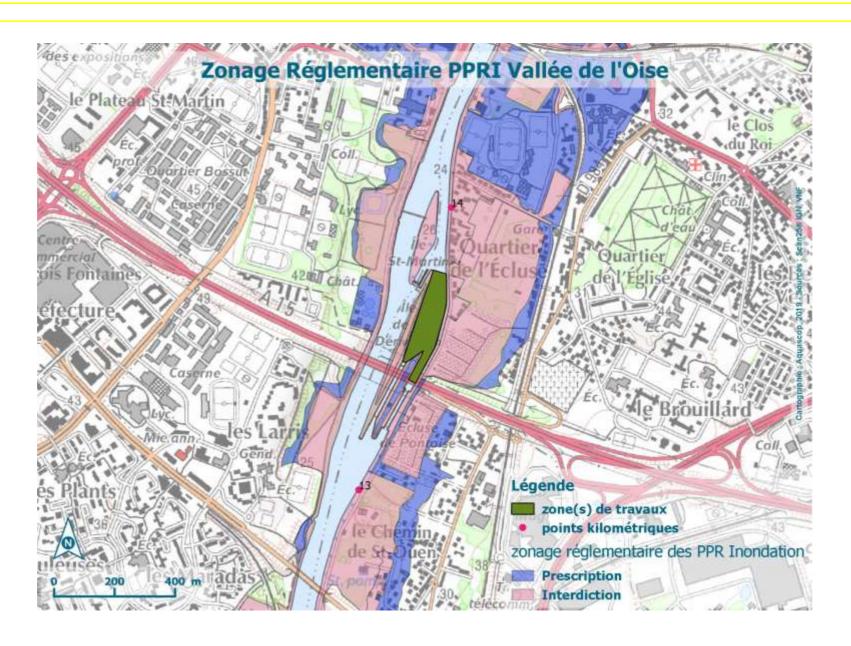
Afin d'éviter toute perturbation susceptible d'affecter la reproduction de ces espèces, les travaux devront être effectués en dehors des périodes de fraie : février à avril pour le brochet et le chabot et mai-juin pour la vandoise. Seul le chenal de navigation est concerné par les travaux : les habitats rivulaires ne seront pas impactés par le passage des engins.

Concernant la proximité du site inscrit (Île de la Dérivation/Île(s du Pothuis et) de Saint-Martin), celui-ci ne sera pas impacté par l'opération de dragage car aucune modification du paysage n'aura lieu. Les sédiments seront chargés depuis la voie d'eau et transportés par barge vers leur lieu de valorisation.

Fiche d'information :

B_2023_7_Pontoise_amont

Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux de qualité d'eau Risques identifiés

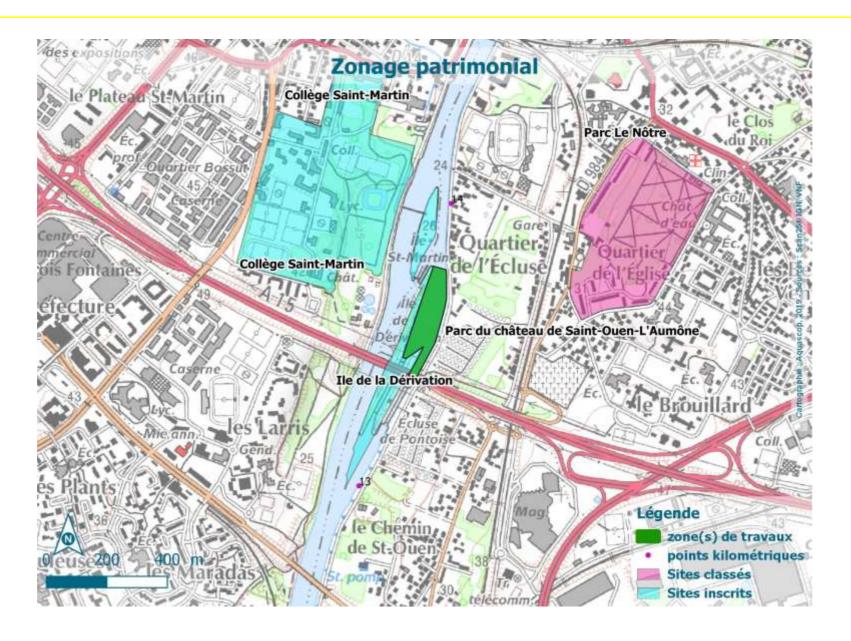


Fiche d'information :

B_2023_7_Pontoise_amont

Synthèse des contraintes environnementales – cartographie des enjeux écologiques

Patrimoine culturel



Programme de dragage 2023

B_2023_7_Pontoise_amont

Lot : B UHC : n° 7 – Oise

Mesures environnementales

Mesures de contrôle et de suivi :

- Mesure systématique de l'oxygène dissous, la température, le pH, la turbidité, mesures réalisées en surface et à mi-hauteur de la lame d'eau conformément aux prescriptions de l'arrêté,

Fiche d'information :

- Utilisation d'une drague équipée d'un GPS (DGPS) lors des opérations de dragage,
- Arrêt des dragages si dépassement du seuil de :

MES	Oxygène dissous
≥ 165 mg/L	< 4 mg/L

Mesures réductrices :

- Mise en place d'un rideau anti-dispersion
- Réalisation des travaux en dehors de la période du 1er mars au 30 juin

Filières de gestion

<u>Filière de gestion</u>		Localisation du site :
	Volumes : (en m³)	
<u>Valorisation</u>		Plateforme de traitement et de valorisation d'Extract à Bruyères-sur-Oise. Installation ICPE autorisée (arrêté préfectoral du 6 mars 2014).
- Aménagements paysagers		
- Renforcements de berges		
- Comblement de carrières		
- Comblement de ballastière		
- Compostage		
- Épandage agricole		
- Régalage		
Remobilisation dans le milieu		
- Remise en suspension		
- Nivellement		
<u>Stockage</u>		
- Élimination en centre de stockage (ISDI, ISDND, ISDD)		
Traitement préalable à la valorisation ou au stockage	1 147	